

Caractéristiques environnementales et/ou sociales



Dénomination du produit :
Support en euro Garance Retraite

Identifiant d'entité juridique : 969500V4YILJ4T7S205

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social.

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

☐ dans des activités économiques considérées comme durables au titre de la Taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques non considérées comme durables au titre de la Taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 0,00% d'investissements durables.

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités alignées sur la Taxonomie

☐ ayant un objectif environnemental hors Taxonomie

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31 déc. 2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

GARANCE Retraite a fait le choix de prendre systématiquement en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement de son support en euros.

GARANCE Retraite a notamment mis en place une étude pluriannuelle du score ESG afin de suivre l'adéquation du portefeuille à sa stratégie.

Les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues sont :

- Caractéristiques environnementales :
 - La sélection des émetteurs les plus vertueux dans les 4 secteurs privés les plus carbo-intensifs, dans l'objectif de cibler un rythme de décarbonation de 4% par an avec 2021 année de référence,
 - Le financement de la transition énergétique via la poche non cotée,
 - Le financement de l'immobilier durable,
 - La réduction de température du portefeuille à horizon 2100.
- Caractéristiques sociales & gouvernance :
 - L'amélioration de la notation du risque ESG,
 - Le suivi et l'analyse des principales controverses des émetteurs,
 - La prise en compte de facteurs macro-économiques pays dans la sélection émetteurs via la méthodologie 360,
 - L'amélioration de la qualité des logements étudiants et seniors.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le tableau suivant fait état des valeurs des différents indicateurs à la date du 31/12/2025. Les indicateurs respectent les objectifs fixés entre l'année 2024 et 2025.

Objectif	31/12/2025		
	Mesure	Valeur	Couverture (%)
Notation Risque ESG du portefeuille	Score Sustainalytics	15.7	80.12
Intensité GES des émetteurs privés (Scope 1 & 2)	tCO²e/MEur	75.68	32.83
Intensité GES des émetteurs souverains (Scope 1 & 2)	KtCO²e/MEur	0.18	41.12
Respect de la limite d'intensité carbone pour les 4 secteurs les plus carbo intensifs	% Atteinte	100	100
Part des investissements immobiliers à enjeux sociaux/durables	Part (%)	95.0	100
Part des investissements immobiliers à bonne performance énergétique	Part (%)	65	57.27
Part des investissements Infra dédiés à la transition énergétique	Part (%)	67.8	100
Température du portefeuille à horizon 2100	Temperature (°C)	2,4	96
Couverture d'application de la méthodologie 360	Part (%)	100	100

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Objectif	31/12/2024		
	Mesure	Valeur	Couverture (%)
Notation Risque ESG du portefeuille	Score Sustainalytics	16.6	96
Intensité GES des émetteurs privés (Scope 1 & 2)	tCO²e/MEur	91.21	39.47
Intensité GES des émetteurs souverains (Scope 1 & 2)	KtCO²e/MEur	0.10	41.83
Respect de la limite d'intensité carbone pour les 4 secteurs les plus carbo intensifs	% Atteinte	100	100
Part des investissements immobiliers à enjeux sociaux/durables	Part (%)	92	100
Part des investissements immobiliers à bonne performance énergétique	Part (%)	70.9	91.55
Part des investissements Infra dédiés à la transition énergétique	Part (%)	64.8	100
Température du portefeuille à horizon 2100	Temperature (°C)	2.4	96
Couverture d'application de la méthodologie 360	Part (%)	100	100

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principaux impacts négatifs sont pris en compte dans les indicateurs qui participent à l'analyse ESG des investissements notamment via la méthodologie d'analyse 360.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE et des Nations unies ?

Non applicable.

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

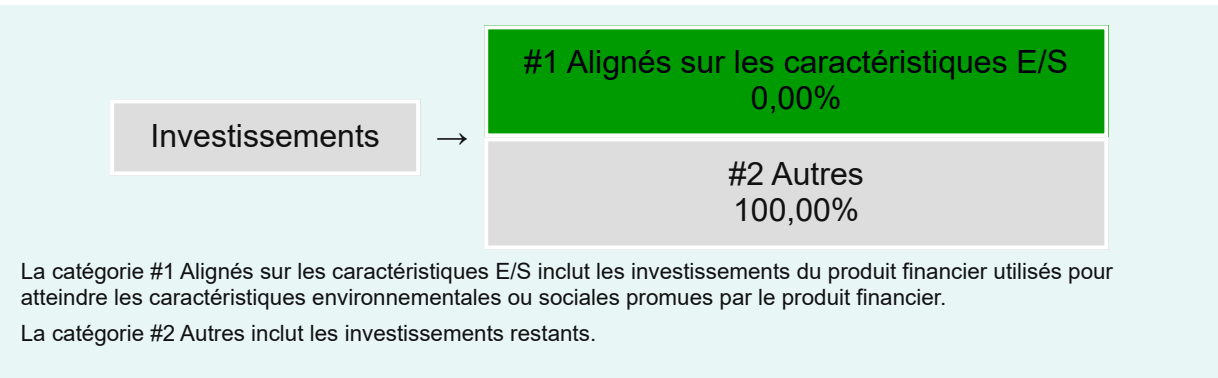
OUI, GARANCE Retraite prend bien en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le processus de prise en compte est publié dans le document « Politique de risque de durabilité et de gestion des incidences négatifs ».

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Code	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FR0010466425	INDEP ALLOCATION I FCP 3DEC	Fonds investissement	5,50 %	France
FR0010365254	INDEP ACTIONS EURO I FCP 3DEC	Fonds investissement	4,28 %	France
FR0013382223	IND ACT.ISR BAS CAR.I FCP 3DEC	Fonds investissement	3,93 %	France
FR0010305177	INDEP ACTIONS PME I FCP 3DEC	Fonds investissement	3,91 %	France
FR0010313015	INDEP HAUT RENDEMENT I FCP3DEC	Fonds investissement	2,26 %	France
FR0010165050	GARANCE EUROPE 2 FCP 3DEC	Fonds investissement	1,92 %	France
FR0010305193	INDEP CREDIT EURO I FCP 3DEC	Fonds investissement	1,73 %	France
FR0010313007	INDEP CONVERTIBLES I FCP 3DEC	Fonds investissement	1,71 %	France
FR0012559037	INDEP OBLIG.MONDE I FCP 3DEC	Fonds investissement	1,70 %	France
FR0007038138	AMUND.EUR.LIQ.RAT.RES.IC FCP3D	Fonds investissement	1,55 %	France
ES00000121S7	ESPAGNE 4,7%09-300741	Administration publique	1,31 %	Espagne
IT0004848690	ITALIE 0%07-010839 BTPS	Administration publique	1,17 %	Italie
LU2169276560	HEALTHCARE PROPERTY FUND EUROPE	Fonds investissement	1,17 %	France
PTOTE5OE0007	PORTUGAL 4,1%06-150437	Administration publique	1,12 %	Portugal

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



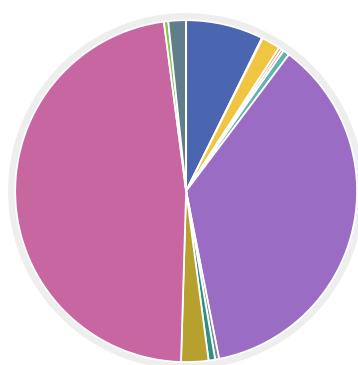
Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: janv. 2025 - déc. 2025

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires**;
- des **dépenses d'investissement** (Capex);
- des **dépenses d'exploitation** (Opex).

Exposition sectorielle

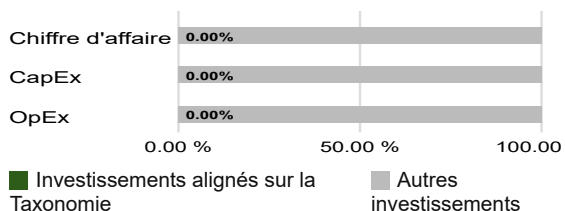


Banques 7,32%	Santé 0,37%
Matériaux de base 0,07%	Industrie 0,62%
Communication 1,77%	Assureurs 2,58%
Consommation cyclique 0,26%	Autres institutions financières 47,44%
Consommation non cyclique 0,24%	Supranational 0,41%
Énergie 0,61%	Services aux collectivités 1,66%
État / souverain 36,64%	Écart à 100 % 0,0%

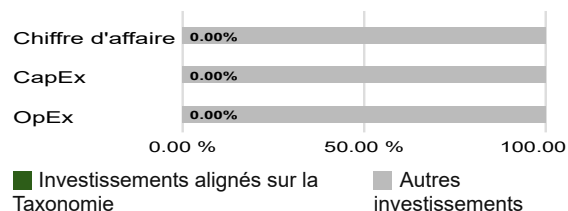
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Le premier graphique inclut les obligations souveraines ; le deuxième les exclut.

1. Alignement des investissements, obligations souveraines incluses*



2. Alignement des investissements, obligations souveraines exclues*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE est resté stable par rapport à l'année 2024.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

GARANCE Retraite intègre dans la catégorie "autres" certaines participations non coté n'ayant pas supportées des contraintes ESG. N'ayant pas de contraintes E/S, ils ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émissions correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.